



RÉGLEMENT SBSF SOFTBALL FASTPITCH

En vigueur dès le 11 avril 2025

Table des matières

I. <u>Introduction</u>	3
A. <u>Règlements en vigueur</u>	3
II. <u>Compléments au chapitre 2 – Terrain de jeu</u>	3
A. <u>Règles 2.1. - 2.2 (Homologation)</u>	3
B. <u>Annexe 1 : Terrain de jeu : 1.F.13</u>	3
III. <u>Compléments au chapitre 2- Equipement</u>	4
A. <u>Règle 2.3.1. Battes</u>	4
B. <u>Règle 2.3.4 Softball officielle (see appendix 3 for approved ball standards)</u>	4
IV. <u>Compléments au chapitre 3 -Participants</u>	4
A. <u>Règle Pitcher (AUS)</u>	4
B. <u>Règles supplémentaires</u>	4
C. <u>Complément nombre de joueuses</u>	4
D. <u>Engagement d'une Designated Runner «DR»</u>	5
V <u>Compléments au chapitre 5 – Le match</u>	5
A. <u>Règle .1.2.1 a-f Durée de match</u>	5
B. <u>Règle 1.2.2 Forfait</u>	5
C. <u>Règle 1.2.3 Run ahead rule</u>	6
D. <u>Règle 1.2.4 Tiebreaker</u>	6
E. <u>Règle 1.2.5 Obligation de Pitching Juniors</u>	6
V. <u>Compléments à l'annexe 5 – L'arbitre</u>	7
VI. <u>Compléments à la règle 1.2.8 – Protêts</u>	7
VII. <u>Compléments à la règle 3.7 – L'Official Scorer</u>	7

Règlements «Softball»: Fastpitch

I. Introduction

Le présent document apporte un complément aux règlements en vigueur, en raison de certaines conditions particulières du jeu en Suisse. Il tient compte en particulier du fait que les terrains ne peuvent pas toujours respecter les standards exigés. Le règlement signale les différences par rapport aux règles de la WBSC.

A. Règlements en vigueur

1. Les règlements suivants sont en vigueur :
 - WBSC Official Rules of Softball (en anglais)
 - Offizielle Softball-Regeln (Fastpitch) DBV (en allemand)
 - Règlements officiels de Softball (dernière version en français)

En cas de différences dans le texte, le manuel WBSC Official Rules of Softball (en anglais) s'applique.

Toutes les règles qui ne sont pas mentionnées dans les chapitres suivants sont valables dans leur champ d'application.

II. Compléments au chapitre 2 – Terrain de jeu

A. Règles 2.1. - 2.2 (Homologation)

Tous les terrains destinés aux matchs de championnat sont homologués par la CT. Dès la phase d'homologation terminée, les matchs de championnat officiels ne doivent être joués que sur ces terrains, en respectant les directives établies par la CT. La CT peut octroyer des dérogations. L'homologation des terrains peut être demandée en tout temps.

Les „Groundrules“ font parties intégrantes de l'homologation.

Remarque : les lignes suivantes doivent obligatoirement figurer sur le terrain : Foul Lines, Pitcher Circle, Batter's Box, 3-Foot Line et On Deck Circle.

Les limites de l'Outfield doivent aller jusqu'au sol (filet de démarcation).

B. Annexe 1 : Terrain de jeu : 1.F.13

La Pitcher's Plate doit être au même niveau que le sol. Comme il n'est pas permis d'enterrer une Pitcher's Plate sur la majorité des terrains en Suisse, il est autorisé d'en poser une Plate à même le sol ; dans ce cas, la Pitcher's Plate ne doit pas dépasser les 2 cm d'épaisseur

III. Compléments au chapitre 2- Equipement

A. Règle 2.3.1. Battes

Les directives de l'ESF sont en vigueur. Les exceptions sont réglementées par la SBSF

B. Règle 2.3.4 Softball officielle (see appendix 3 for approved ball standards)

Seules les balles portant le logo officiel de la SBSF peuvent être utilisées pour les matchs de championnat.

Si une équipe recevant n'est pas en mesure de fournir de balles officielles au début de la partie, elle perd le match par forfait.

Si les balles officielles ne sont pas livrables, des balles de remplacement agréées par la CT sont prévues.

IV. Compléments au chapitre 3 -Participants

A. Règle Pitcher (AUS)

Une lanceuse étrangère ne peut jouer que le deuxième match d'un Doubleheader. Lors des matches simples, il ne peut jouer que les matches de numéro pair. Les séries des finales commencent par un numéro de match impair.

B. Règles supplémentaires

Pour qu'une joueuse soit autorisée à jouer, elle doit figurer sur une liste de joueuses valable établie dans l'OPASO.

Les équipes doivent être à même de présenter les listes de joueuses avant le match, sinon le match est perdu par forfait. La joueuse doit pouvoir prouver son identité à la demande de l'arbitre. Les papiers originaux suivants sont valables : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'identité étrangère. Si une joueuse ne peut prouver son identité, elle n'est pas autorisée à prendre part au match. Si une joueuse ne figure pas sur la liste de joueuses présentée, mais qu'elle prouve cependant son identité, elle peut prendre part au match, en payant une amende conformément au règlement des amendes et à ses propres risques. S'il s'avère qu'elle n'avait pas de légitimation de jouer, le match est perdu par forfait.

1. L'engagement de jusqu'à deux licences Z par match est autorisé. Avec une licence Z, toutes les personnes qui ont un domicile fixe en Suisse sont autorisées à jouer, pour autant qu'elles n'aient pas ou n'aient pas encore eu leur propre licence. Les joueuses importées doivent avoir leur propre licence et ne peuvent pas jouer avec une licence Z. Les joueuses titulaires d'une licence Z ne peuvent pas être engagées comme Pitcher.

2. L'engagement d'un maximum de deux joueuses U20 d'une autre équipe est autorisé. Les exceptions sont les joueuses généralement reconnues comme "Imports". Cette règle ne s'applique pas aux matches de promotion et aux play-offs. Les joueuses reconnues comme "Imports" ne peuvent pas jouer pour une autre équipe, même lors des matches de promotion et de play-off. La commission délibère chaque année sur ce point.

C. Complément nombre de joueuses

Règle 3.2.2

Contrairement aux règlements officiels de softball, une équipe peut également évoluer avec sept (7) ou huit (8) joueuses.

Voici la procédure à suivre :

- a. En cas de huit (8) joueuses, un „out“ automatique est effectué à la position de frappe neuf (9), en cas de sept (7) joueuses, à la position de frappe cinq (5) et neuf (9).
- b. Si des joueuses licenciées arrivent après le début du match, celles-ci pourront être alignées. Elles devront occuper les positions libres de la Lineup (donc d'abord la position de frappe cinq (5), puis la position de frappe neuf (9)).
- c. Si le nombre de joueuses se réduit durant le match à cause de blessures à sept (7) ou à huit (8), un „out“ automatique est effectué à la position de frappe des joueuses blessées à partir de ce moment-là.
- d. En ligue Espoirs, il n'y a PAS de out « automatique » à l'exception des matches comptant pour le championnat. Les joueuses manquantes sont laissées vides à la fin sur le Scoresheet, il n'est PAS autorisé d'y introduire des commentaires fictifs (p.ex. Lost Turn At Bat ou Strike Out).

Cette règle n'est pas appliquée dans les matchs de promotion ou de playoff.

D. Engagement d'une Designated Runner «DR»:

Introduction : Cette règle spéciale a été reprise du Softball NZ afin de créer la possibilité pour les joueuses inexpérimentées en Suisse de jouer en tant que Baserunner sans avoir à procéder à des substitutions et des sorties régulières.

- a. "la Designated Runner est une joueuse offensive au départ qui ne peut courir qu'une seule fois par Inning et qui est inscrite en onzième position sur la Line-up Card".
- b. La position dans la Lineup devrait être désignée par "DR". Si aucune DR n'est indiquée au début de la partie lors de la réunion du plateau, aucune DR ne pourra être engagée par la suite.
- c. Pour engager la DR, l'entraîneur demande un "Time" et indique la rentrée de la DR à l'arbitre. L'arbitre notera l'engagement dans cette Inning sur la Lineup.
- d. Les arbitres ne permettront pas qu'un deuxième engagement de la DR dans le même Inning. Il n'y aura pas de sanction immédiate pour avoir essayé d'engager la DR plus d'une fois par Inning.
- e. La DR peut être introduite dans l'ordre des frappes (remplacement officiel) de manière régulière et une joueuse remplaçante (Substitute Player) qui n'est pas encore rentrée dans le match peut être désignée comme nouvelle DR. La DR ne peut pas être l'une des autres Startingplayer qui a été remplacée mais pas encore réintégrée.

(Remarque : la dernière partie est différente de celle du Softball NZ d'où l'idée du DR a été reprise et où le DR ne peut pas être introduit de manière régulière).

V Compléments au chapitre 5 – Le match

A. Règle .1.2.1 a-f Durée de match

Remarque concernant le début de match : lors des tournois sur un jour et les Doubleheader, l'arbitre fixe le début du match suivant. Celui-ci commence au maximum 45 minutes après la fin du match précédent.

B. Règle 1.2.2 Forfait

L'équipe fautive est sanctionnée de l'amende prévue par le règlement des amendes.

Si une équipe commet plus d'un forfait - ou un forfait et un défaut d'arbitre - elle est automatiquement reléguée dans la ligue immédiatement inférieure. Les matches déjà disputés sont déclarés forfait et l'équipe est maintenue dans le classement.

Une défaite par forfait à la suite d'un forfait résultant de blessures d'une ou de plusieurs joueuses au cours d'un match ne rentre pas dans le compte.

Du point de vue disciplinaire, tous les matches d'une équipe disputés le même week-end sont comptés comme 1 seul forfait. De même, les Doubleheader et les matches de tournois sur un jour sont comptés comme 1 seul forfait du point de vue disciplinaire et de l'amende.

Les règles suivantes sont ajoutées :

- a) Un match est perdu par forfait au bénéfice de l'équipe adverse si une équipe aligne une joueuse étrangère comme Pitcher dans un jeu avec numéro de jeu impair.
- b) Un match est perdu par forfait au bénéfice de l'équipe adverse si une équipe fait jouer simultanément plus de deux joueuses étrangères.
- c) Un match est perdu par forfait au bénéfice de l'équipe adverse si une équipe fait jouer des joueuses non licenciées.
- d) Un match est perdu par forfait au bénéfice de l'équipe adverse si une équipe transgresse les conditions du règlement "Licences".

C. Règle 1.2.3 Run ahead rule

Les matches le championnat régulier ainsi les matches de promotion et de play-offs se déroulent selon les règles de la WBSC.

Sauf pour les matches de promotion et de play-offs, le paragraphe suivant est ajouté : au cours des 2 premiers Innings, si moins de trois Outs ont été marqués, le demi-Inning est terminé dès que le 5e Run du demi-Inning est réalisé. Il est donc possible de marquer un maximum de 10 Runs durant un demi-Inning. Après le 5e Run, le jeu est terminé et l'autre équipe obtient le droit de frapper.

L'application de ce supplément pour la saison suivante est votée chaque année par la commission softball.

D. Règle 1.2.4 Tiebreaker

Tous les matches de championnat se déroulent selon les règles de la WBSC.

E. Règle 1.2.5 Obligation de Juniors

~~Dans chaque match de championnat~~, Une joueuse U22 disposant d'une licence de type A (passeport CH ou U18 et résidant en Suisse) doit pitcher au moins un Inning **dans le premier match d'un double header**. Le club qui ne peut pas aligner de Pitcher U22 reçoit 5 Runs against dans **ce inning**. Dans ce premier innings, la règle est la suivante: dès que le cinquième Run a franchi le Home Plate, le jeu est terminé. Ainsi, **au cours du premier inning, un maximum de 5 Runs peuvent être scorés**. ~~Chaque match débute avec une Pitcher U22~~. Cette règle ne s'applique qu'au tour préliminaire et uniquement aux clubs qui participent depuis plus de trois ans (d'affilée) avec une équipe à la ligue.

L'application de ce supplément pour la saison suivante est votée chaque année par la commission softball.

V. Compléments à l'annexe 5 – L'arbitre

Les compléments, modifications et remarques par rapport à l'annexe 5 sont régis par le règlement des "arbitres".

VI. Compléments à la règle 1.2.8 – Protêts

Les règles 1.2.8 - 1.2.14 sont complétées par le règlement "disciplinaire".

VII. Compléments à la règle 3.7 – L'Official Scorer

La règle 3.7 est remplacée par :

Tous les droits et obligations des scorers ainsi que les modifications et compléments sont traités dans le règlement « Organisation du championnat & déroulement des matches ».

A partir de 2025, tous les matches de LNA devront être gérés par le « live easy-scoring ». Souhaitable déjà à partir de 2024.